

UNE NOUVELLE TRADUCTION DU *NOTRE PERE*

A partir du premier dimanche de l'Avent nous sommes invités à utiliser dans la liturgie une traduction modifiée du **Notre Père**. Nous devons désormais dire ou chanter : « *Ne nous laisse pas entrer en tentation* » au lieu de « *Ne nous soumet pas à la tentation* ».

Bref rappel à propos du Notre Père

La *prière du Seigneur*¹ nous est parvenue à partir de trois textes et selon des formes légèrement différentes.

Dans l'évangile selon saint Matthieu (Mt 6, 9-14) elle s'inscrit dans le discours sur la montagne, dans l'invitation à se distinguer des hypocrites et des païens. Il s'agit de déterminer la spécificité du disciple. Elle s'adresse à un Dieu « *Votre Père [qui] sait bien ce qu'il vous faut avant que vous ne lui demandiez* » (Mt 6,8). Chez Matthieu il y a sept demandes parce que pour lui c'est le chiffre de l'accomplissement, de la perfection évangélique². Elle se conclut par un appel au pardon.

Dans l'évangile de Luc (Lc 11, 2-4) la prière du Seigneur est inscrite dans le début de la montée à Jérusalem. Ce sont les disciples qui demandent à Jésus : « *Apprends-nous à prier* » (11,2) parce qu'ils l'ont vu prier. Il s'agit donc de la révélation de la prière de Jésus mais aussi de la prière qui est celle des disciples « *Apprends-nous à prier comme Jean le Baptiste, lui aussi, l'a appris à ses disciples* ». Elle se conclut par une prédication sur la nécessité et l'efficacité d'une prière persévérante.

Dans la *Didachè*³(8,2), elle est incluse après l'article sur le baptême, entre l'article sur le jeûne-qui doit distinguer les chrétiens des « *hypocrites* » et celui sur l'eucharistie, donc encore au cœur de la spécificité chrétienne. La *Didachè* prescrit de la dire trois fois par jour, matin, midi et soir, à la place des trois prières quotidiennes juives.

Dès les origines, cette prière est considérée comme remettant les péchés : « *Où trouvons-nous cette pénitence journalière ? Point de meilleur passage de l'Écriture que l'oraison de chaque jour où le Seigneur nous a appris à prier, nous a montré quoi dire au Père, et il l'a mis dans ces paroles : Remets-nous nos dettes comme nous-mêmes nous les remettons à nos débiteurs* »⁴. « *Par ces mots c'est le visage lavé que nous accédons à l'autel, c'est le visage lavé que nous communions au corps et au sang du Christ* »⁵.

¹ La « Prière du Seigneur » (*Oratio dominicalis*) et non pas la prière du dimanche comme on a pu le lire....

² Deux fois sept générations du Christ (1,1-17) ; sept béatitudes (5,3 et sq) ; sept paraboles du Royaume (1, 3et sq) ; pardonner soixante-dix-sept fois sept fois (18,22), sept malédictions contre les pharisiens (22,13 et sq) ; l'évangile est divisé en sept partie.

³ *Didachè tòn apostolôn*, c'est un texte probablement syrien du premier siècle, (autour des années 80-100)

⁴ Augustin, *Sermon 352*)

⁵ Id. Sermon 17

Pourquoi cette nouvelle traduction ?

Traduire n'est jamais simple et selon l'adage connu traduire c'est trahir. Nécessairement chaque traduction pose problème. Si la traduction « *Ne nous soumet pas...* » est la première traduction liturgique du latin « *Et ne nos inducas in tentationem* », elle a été aussi la première traduction œcuménique de la prière du Seigneur. Mais le temps a couru depuis 1966...

Le latin s'était contenté de reproduire le grec (*eisenegkès*)⁶. C'est ce qu'on fait la plupart des traductions françaises depuis le XII^e siècle en traduisant « *ne nous mènes pas en tentation* » ou « *ne nous induits pas* »⁷. Toutefois dès les origines sont tentées des périphrases en vue de disculper Dieu : « *ne souffre pas que soions tentés* ». On trouve même la forme : « *ne nous meine mie en tentation, c'est-à-dire : ne souffre mie que soions menés en tentation* »⁸. C'est au XVII^e siècle que Lemaître de Sacy donnera la traduction appelée à durer : « *Ne nous laissez pas succomber...* » : expression de la pensée janséniste sur la grâce. Le XX^e siècle tentera des traductions explicatives : « *Ne nous fais pas pénétrer dans l'épreuve* »⁹ ou : « *Ne nous mets pas à l'épreuve* »¹⁰. La traduction : « *Ne nous soumet pas...* » apparaît dans la traduction du chanoine Osty, en 1948, et sera reprise par la *Bible de Jérusalem* en 1950.

Ceux qui s'opposent à la traduction littérale (qui ne semble pas poser problème en d'autres langues) invoquent l'apôtre Jacques : « *Dieu, en effet, ne peut faire le mal et lui-même ne tente personne* » (Jc 1, 13¹¹). Tous cependant sont d'accord pour dire que la tentation doit être entendue comme l'épreuve de la foi (cf Ap. 7, 9-17). Et l'évangile nous dit que : « *Jésus fut conduit au désert par l'Esprit pour y être tenté* » (Mt 4, 1). La demande doit être entendue comme celle de ne pas voir Dieu mettre notre foi à l'épreuve « *Ne mets pas notre foi à l'épreuve* » et non, bien sûr « *ne nous conduis pas à pécher* » ce qui serait un blasphème. D'ailleurs dans la tradition juive, lorsque Dieu met à l'épreuve c'est qu'il sait que l'éprouvé est fidèle¹². Enfin il faut l'entendre dans son entièreté : « *Ne nous soumet pas à la tentation mais délivre nous du Mauvais* ». Car c'est l'œuvre du Mauvais que d'éprouver notre foi.¹³

Mais il demeure que certains étaient choqués dans leur piété par une formule qui paraissait accuser Dieu. D'autres gardaient la nostalgie du « *Ne nous laissez pas succomber...* ». Et que selon le mot d'un exégète : « *Ni le mot « tentation », ni le mot « induire » ne sont vraiment ici à leur place* »¹⁴. Saint Paul a édicté une règle : « *Prenez garde que l'usage de votre droit ne soit une occasion de chutes pour les faibles... Ainsi ... en blessant leur conscience qui est faible, vous péchez contre le Christ* » (I Co 8, 9 ; 12). Les spécialistes pourront discuter de la pleine idonéité¹⁵ de cette traduction, mais ici, ce qui compte c'est l'unité du Peuple de Dieu dans la prière.

⁶ Mt 6,13 et Lc 11,4., *Didachè*, 8,2. Le verbe *eis-phérô* signifie *porter dans, apporter, amener, introduire*.

⁷ Edwin de Cantorbery (1120, manuscrit anglo-normand XII^es., Raoul de Presles XIV^e s., ms piccard XV^e s., Lefèvre d'Étaples 1524, Yves d'Évreux 1560, Crampon, 1864, pour les catholiques. Olivétan 1535, Calvin 1536, Castellion 1555 ... pour les protestants. C'est la traduction adoptée par la TOB.

⁸ Ms français XII^e s., ms français XII^e s.

⁹ Chouraqui, 1990 ; Tresmontant, 1991.

¹⁰ *Bible des écrivains*, Bayard, 2001.

¹¹ En fait dans l'Ancien Testament Dieu « tente » au sens où il éprouve la fidélité des siens cf. par exemple Gn 22,1 où Dieu met Abraham à l'épreuve (*épeirazen*)...

¹² Voir par exemple dans le livre des *Jubilés*, 17, 15-16, l'ampliation de Gn 22, 1 : « *Le Seigneur savait qu'Abraham avait été fidèle en toutes ses adversités* »

¹³ C'est le goût des symboliques numériques qui a fait scinder cette demande du Notre Père pour qu'il y ait sept demandes. En fait cette demande ne se comprend que dans la continuité de la phrase.

¹⁴ H. PERNOT, *Pages choisies des Évangiles*, Paris, 1925, p.74

¹⁵ On a fait (à juste titre semble-t-il) qu'elle avait une tournure marcionite ou qu'elle plaçait l'origine de la tentation dans l'homme.

Les Frères protestants ont décidé d'adopter la traduction « *Ne nous laisse pas entrer en tentation* ». L'Eglise catholique en Belgique aussi, et c'est la version de la bible liturgique francophone. Dès lors, il convenait de maintenir l'unité de prière des Enfants de Dieu et de faire passer l'unité de l'Eglise avant toute autre considération. C'est pourquoi nous adopterons dans la liturgie de notre diocèse cette formule.

Comment va-t-on faire ?

Vous trouverez à la suite de ce petit texte de présentation un copieux dossier. Je me permets d'insister pour qu'on se donne les moyens pour que cette traduction devienne celle de tous.

Tout le monde est donc invité, et d'abord les pasteurs et les responsables de la liturgie des paroisses et les catéchistes, à se mobiliser pour que cette nouvelle traduction soit très vite utilisée par tous et partout.

+ Alain PLANET